

Appel à projets IA Cluster – Foire aux questions

1. Consortium, partenaires et collaborations

1.1 Quels sont les types de contribution attendus des entreprises ou, de manière plus générale, des parties prenantes ?

Les entreprises, comme de manière plus générale toutes les parties prenantes du projet, qu'elles aient ou non le statut de partenaire, peuvent contribuer au projet via de l'activité, du matériel ou du numéraire, sans bien sûr que l'un soit exclusif des autres. Par exemple, une entreprise qui finance une thèse Cifre apporte de l'activité via le co-encadrement du doctorant, du financement via le salaire du doctorant et le contrat d'accompagnement, et du matériel utile à la réalisation de la thèse.

1.2 Toute entité contribuant au projet est-elle partenaire au sens de l'Appel ?

Non, pas nécessairement : voir ci-dessous.

1.3 Toutes les entreprises qui contribuent au cofinancement privé du projet doivent-elles participer au cluster en tant que partenaire ?

Non pas nécessairement. Toutefois, la part du cofinancement privé est calculée à partir de la somme des apports des entreprises partenaires et des contributions des entreprises non partenaires, rapportée au coût total du projet.

1.4 Quelle différence y a-t-il entre une entité partenaire au sens de l'Appel et une entité qui collabore au projet ?

Un partenaire du projet est un membre du consortium (voir article 2.4 du règlement financier). Cela signifie qu'il participe à la définition de la stratégie du projet et à sa mise en œuvre de façon suffisamment profonde pour être dans la gouvernance et le pilotage du projet.

Une entité non partenaire qui collabore au projet y contribue de façon plus sectorielle ou plus ponctuelle, sans que la stratégie d'ensemble soit en jeu ni qu'il soit nécessaire d'inclure ladite entité à la gouvernance du projet ; cela n'empêche pas que sa collaboration puisse être importante pour la partie concernée du projet.

1.5 À quoi les entreprises doivent-elles s'engager ? Sous quelle forme ?

Toutes les entreprises parties prenantes doivent s'engager par écrit pour une durée significative (3 ou 4 années, par exemple) sur un objectif partagé avec le porteur, et traduire cet engagement en termes de moyens humains, matériels ou financiers apportés au projet. Il n'est pas exigé des entreprises qu'elles s'engagent sur les 7 années du projet ni, si elles sont partenaires, qu'elles aient

signé l'annexe financière au moment du dépôt du dossier ; à ce stade, la forme de leur engagement écrit est libre. Voir aussi les questions 3.4 et 3.5. Seules les entreprises partenaires devront signer l'annexe financière lors de la contractualisation du projet.

2. Rédaction du dossier scientifique

2.1 Où faut-il détailler l'apport ou la contribution des entreprises dans le document scientifique ?

Il est difficile de répondre à cette question de manière générale, car cela dépend beaucoup de la nature de l'apport ou de la contribution. Ce qui suit constitue quelques indications simples à adapter par le porteur au cas par cas.

Si l'entreprise est partenaire, il faudra la faire apparaître dans la « Description du consortium », décrire son apport dans la partie consacrée à la trajectoire, aux actions et aux dispositifs, et enfin indiquer son rôle dans la gouvernance et le pilotage du projet. La valorisation de son apport pourra être intégrée dans la justification des moyens demandés.

Si l'entreprise n'est pas partenaire, il sera possible d'indiquer sa contribution dans la partie consacrée à la trajectoire, aux actions et aux dispositifs. La valorisation de sa contribution pourra être intégrée dans la justification des moyens demandés.

2.2 Sur quelle base peut-on se positionner dans le futur réseau des IA Clusters ?

Aucune information *a priori* ne peut être donnée sur ce réseau dont, par définition, les membres ne seront pas connus avant la fin du processus de sélection. Il appartient au porteur de formuler ses propositions à partir de la vision propre à son projet.

3. Montage financier et rédaction des annexes financières

3.1 À combien se monte la valorisation forfaitaire du financement de l'entreprise pour un apprenti ?

Il est recommandé d'en fixer le montant à 10 k€ par apprenti et par année.

3.2 À combien se monte la valorisation forfaitaire du financement de l'entreprise pour une thèse Cifre ?

Il est recommandé d'en fixer le montant à 200 k€ par thèse Cifre, pour les trois années du contrat doctoral.

3.3 L'apport d'un partenaire étranger peut-il être valorisé dans les 20% de cofinancement privé ?

La qualité d'étranger n'est pas pertinente ici. Aussi, l'apport de toute entreprise est-il valorisable dans les 20% (ou plus) de cofinancement privé, quelle que soit sa nationalité ; celui d'une structure publique étrangère, un centre de recherche par exemple, ne l'est pas.

3.4 Les entreprises partenaires doivent-elles compléter et signer les annexes financières ?

Il n'est pas exigé des entreprises partenaires qu'elles aient signé l'annexe financière au moment du dépôt du dossier ; à ce stade, la forme de leur engagement écrit est libre. En revanche, il est attendu que leurs apports soient intégrés au bilan financier du projet. Cela signifie que, pour chaque entreprise partenaire, le volet correspondant de l'annexe financière doit être rempli, même s'il n'est pas signé. Voir aussi la question 1.5.

Si, comme c'est en général le cas, l'entreprise partenaire ne s'est engagée par écrit que pour 3 ou 4 ans, il est admis que le porteur projette de façon raisonnable, sur toute la durée du projet, le soutien de l'entreprise.

3.5 Où faut-il indiquer le montant des contributions des entités qui collaborent au projet sans être partenaires au sens de l'AAP ?

Les montants des contributions des entités non partenaires qui collaborent au projet doivent figurer dans le volet Part1-Coord de l'annexe financière, dans l'encadré destiné à cela.

3.6 Y a-t-il une méthode recommandée pour le chiffrage des besoins en calcul ?

Il est important que les besoins en calcul du projet soient évalués du mieux possible, en définissant d'une part les besoins en recherche et en formation, d'autre part les besoins en puissance de calcul disponible localement (machines en propre, mésocentres régionaux) et disponible nationalement (GENCI), avec les lignes budgétaires correspondantes.

Les mésocentres ont vocation à satisfaire les besoins dont l'exigence en puissance de calcul est à leur portée, notamment en formation. Le soutien des collectivités locales peut d'ailleurs se manifester utilement ici, en subventionnant ou en facilitant l'accès à ces centres. Leur localisation, leur politique de sécurité, la qualité de leur gestion sont des critères de choix des mésocentres sur lesquels appuyer le projet. L'équilibre entre achat de machines en propre et achat d'heures de calcul doit être défini au cas par cas, en fonction des ressources disponibles.

D'autres besoins, notamment en recherche, ne pourront néanmoins être satisfaits que par les supercalculateurs du GENCI. La complémentarité entre les demandes d'heures en mésocentre et celles au GENCI mérite d'être bien ajustée. S'agissant des heures allouées par le GENCI, il faut rappeler que les IA Clusters auront accès à l'extension prévue du supercalculateur Jean Zay. Il est donc recommandé que chaque projet chiffre ses besoins, sincèrement et fidèlement, à partir de ses objectifs propres.

Si d'autres structures mettant à disposition de la puissance de calcul sont mobilisées pour le projet, le principe de respect de la souveraineté nationale ou européenne devra être respecté. Sous cette réserve, le chiffrage suivra la même méthode.

Un encadré spécifique sera disponible dans l'annexe financière pour chaque partenaire.

4. Complétion des indicateurs

4.1 Quelles sont les années de référence pour les publications ?

Concernant la date de référence de début du projet, l'intitulé des tableaux du document scientifique suggère de prendre l'année académique 2022-2023. Prendre l'année civile 2022 est également possible, et admis. Merci d'indiquer le choix que vous avez effectué.

Pour la fin du projet, il est demandé de projeter l'évolution de la même statistique 7 années après le début du projet.

4.2 Quel est le sens de la projection demandée des indicateurs : est-ce en données cumulées depuis le début du projet, ou bien est-ce en données projetées sur l'année de fin du projet ?

La projection demandée n'est pas en données cumulées, mais en données annuelles. L'objectif est de quantifier la progression projetée de l'indicateur, en accord avec l'exigence de pérennisation du projet.

4.3 S'agissant des indicateurs relatifs aux formations bac+5, faut-il les donner pour l'ensemble des formations ou faut-il les détailler par formation ?

Une description suffisamment détaillée de ces indicateurs est attendue. Toutefois, il revient à l'Etablissement porteur de définir le niveau pertinent de détail au regard des objectifs de la stratégie de formation du consortium, car ces indicateurs sont à apprécier en fonction de ladite stratégie. Il s'agit de démontrer comment la réalisation des objectifs du projet fait évoluer les indicateurs correspondants, en regroupant le cas échéant les formations en groupes cohérents.

Ensuite, un bilan global est également attendu, qui consiste en la présentation des indicateurs sur l'ensemble des formations.